

Le SNPDEN rencontre...

Le SNPDEN rencontre François Perret, directeur de cabinet
- le 28 janvier 2004

Sylvie REICH

SNPDEN: Philippe Guittet, Philippe Tournier, Michel Richard, Sylvie Reich

Rentrée 2004

F. Perret nous a annoncé que la circulaire de rentrée figurerait dans le prochain bulletin officiel (*consultable sur Internet avant réception de l'édition papier*) et que la réforme concernant la classe de 3^e n'interviendrait qu'à la rentrée 2005.

Mutations

Nous avons dénoncé l'inégalité de traitement selon les académies, voire les départements des appréciations formulées pour les demandes de mutation des personnels de direction et notamment du terme « exceptionnel »; de même l'utilisation de l'annexe 5, réservée normalement à l'évaluation des personnels de direction, ne nous paraît pas judicieuse dans le cadre des mutations.

Le policier référent

Répondant à notre demande de rencontrer le ministre Luc Ferry sur la question du policier référent installé dans les établissements scolaires, François Perret a écouté notre argumentation reprochant ce dispositif: un partenariat école police justice existe, donne satisfaction, et peut

encore être développé pour faire face à des problèmes de violence; par ailleurs, il est indispensable de préserver les repères pour les élèves, en respectant la nécessaire séparation entre l'intérieur et l'extérieur de l'établissement où les autorités sont distinctes. Le rôle du policier diffère de celui des adultes de l'établissement scolaire. Enfin nous avons évoqué notre scepticisme quant à la présence permanente de policiers et leur dissémination probable sur le territoire, éléments ne répondant pas aux difficultés réelles et quotidiennes de la masse des établissements pour lesquels la solution est du domaine éducatif et passe par la présence d'adultes et de personnel de la vie scolaire.

Cet argumentaire a bien été entendu par notre interlocuteur qui souhaite demeurer dans le cadre d'une concertation avec les personnels de direction. François Perret a souligné la rapidité avec laquelle la proposition avait été faite par le ministre de l'intérieur. Il a retracé le déroulement des événements et inscrit la position du ministre de l'intérieur dans le cadre de l'objectif de baisse de la délinquance. Néanmoins, si un projet relatif à cette question devait voir le jour, il nécessiterait une vaste consultation préalable de l'ensemble des acteurs et partenaires du système éducatif.

Restrictions des dotations

Nous avons dénoncé l'absence de prise de responsabilité dans l'explication de la baisse des moyens de la part de notre hiérarchie qui laisse les personnels de direction face aux enseignants dans une position difficile. François Perret a affirmé qu'il revenait aux recteurs d'énoncer leur politique académique et leurs choix et qu'il n'était pas du ressort des personnels de direction de justifier ceux-ci. Il en fera un rappel à destination des recteurs.

Négociations avec la Direction de l'encadrement

Nous avons évoqué les difficultés rencontrées avec la Direction qui souhaite conduire tous les travaux préparatoires freinant ainsi la production et les avancées nécessaires: les différents points d'achoppement ont été évoqués sur le suivi du protocole.

L'amendement Schosteck

Nous avons rappelé notre opposition résolue à cet amendement et les différents courriers que nous avons adressés sur ce sujet. Il nous a été répondu que le gouvernement avait regretté cet amendement et qu'il y aurait une amélioration du texte lors de la discussion à l'Assemblée Nationale. Toutefois nous devons rester dans une attitude de grande vigilance sur ce sujet.

Mme Moraux, Directrice de l'Encadrement - le 9 février 2004

Anne BERGER

Ministère:

Mme Moraux, M. Dion, Mme Gotté (DE), et Mme Pasquier (DAF).

SNPDEN:

Ph. Guittet, P. Falconnier, Ph. Marie, M. Richard, P. Bolloré, A. Berger

Philippe Guittet fait part à Mme la Directrice de la déclaration commune SNPDEN/I & D/SGEN-CFDT, sur l'ARTT et le Compte Épargne Temps (CET) des personnels de direction, et du souhait d'ouvrir les discussions sur ces thèmes lors des rencontres communes.

Mme Moraux, en présence de Mme Pasquier, représentant la Direction des Affaires Financières (DAF) évoque pour la première fois une possibilité de CPA pour les personnels de direction. La rédaction du décret actuel ne permet pas de prendre en compte une année scolaire entière afin de

partir un an plus tôt, comme le souhaitent les personnels de direction; il faut une évolution de la loi. La DAF semble d'accord pour travailler ce sujet et le faire évoluer dans ce sens. Le SNPDEN prend acte et s'en réjouit. Nous rappelons qu'il s'agit pour nous d'une revendication ancienne, à laquelle nous tenons, et qui pourrait se traiter parallèlement au CET.

Philippe Guittet fait remarquer à Mme la Directrice, que nous n'avons bénéficié d'aucune revalorisation de nos indemnités, celles-ci n'étant pas indexées. La tradition qui voulait qu'elles soient revalorisées tous les 3 ans semble abandonnée et il serait urgent de revoir ce problème, qui entraîne une baisse conséquente de notre pouvoir d'achat.

Le SNPDEN insiste aussi sur la nécessité de revoir le pyramidage du corps, et de repenser le classement des établissements, afin de ne pas le faire porter uniquement

sur les établissements et leur évolution. Les personnels de direction ne sauraient être pénalisés financièrement de l'évolution négative du classement alors qu'ils n'en sont pas responsables. Mme Moraux se montre sensible à nos arguments et n'est pas hostile à une évolution dans ce sens: l'idée d'un classement plus pertinent devra se concrétiser en parallèle à la mise en place de la LOLF. Quant à l'évolution du pyramidage du corps, le SNPDEN réaffirme qu'en l'état actuel, très vite il y aura blocage. Avec le rétrécissement des opérations qui se dessine, les promotions vont se réduire, et toute attractivité pour nos fonctions risque de disparaître. Mme la Directrice entend nos remarques.

Le SNPDEN évoque avec Mme Moraux un point important concernant la gestion de notre corps, celui de la mobilité obligatoire ainsi que la mobilité interfonctionnelle, (inter fonction publique). Le SNPDEN et la DE y

sont favorables ; il va y avoir une montée en puissance extrêmement importante de la mobilité obligatoire d'ici à 2005, qu'il faudra gérer au mieux avec une préparation personnalisée au niveau académique.

Le SNPDEN s'étonne du nombre réduit de postes mis au concours de per-

sonnels de direction (lire aussi p. 16), du nombre important de personnels faisant fonction qui ne devrait plus être, au profit de détachements, et réitère la demande de création de postes d'attachés d'administration, équivalant à des secrétaires généraux, avec une spécialité juridique.

Mme Moraux accepte l'idée de réunir des groupes de travail chargés d'examiner les questions statutaires, l'évaluation et la formation dès le début du mois de mars 2004.

La délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes - le 20 janvier 2004 sur la mixité dans la France d'aujourd'hui

Audition de Philippe GUITTET, Anne BERGER et Annie PRÉVOT

Nous publions ici les extraits du compte rendu de cette audition

[...] Estimant que la mixité à l'école n'était pas en danger, M. Philippe Guittet a cité comme exemple de texte utile la convention du 25 février 2000 pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, qui évoque des thèmes comme la place des femmes enseignantes dans le système éducatif et l'orientation, qui reste sexuée. Il a précisé que peu de jeunes filles s'orientaient vers les filières technologiques et vers les filières scientifiques de l'enseignement général. Il a également indiqué que cette circulaire traitait de sujets importants, comme la prévention de la violence sexiste et la formation des maîtres, les enseignants ayant tendance à véhiculer, malgré eux, un certain nombre de stéréotypes sur les rôles féminins et masculins. Il a enfin insisté sur la nécessité d'une meilleure valorisation des femmes dans les programmes scolaires.

Il a ensuite noté qu'en dépit de la réussite globale du modèle d'intégration à la française, un certain nombre de difficultés économiques, sociales et religieuses se traduisent, notamment dans les quartiers sensibles, par une domination qui s'exerce sur les filles. Il a estimé que celles-ci réussissaient en général mieux leur intégration, ce qui suscitait parfois, par contrecoup, une volonté de les ramener à certaines normes de domination masculine.

S'agissant du projet de loi relatif au port des signes, il lui a paru avant tout essentiel de rappeler que l'école ne devait pas être soumise au religieux. Après s'être dit conscient du fait que certains enseignants ou chefs d'établissement véhiculaient des stéréotypes, il a indiqué que les parents s'autocensuraient en matière d'orientation et avaient souvent plus d'ambition pour les garçons que pour les filles.

S'agissant des contestations par les familles de sanctions appliquées par les femmes enseignantes, il a indiqué ne pas avoir eu connaissance de cas précis et estimé, sur le fond, que le principe de laïcité devait être appliqué sans faille et dans toutes ses conséquences.

Mme Gisèle Gautier, présidente, [sénateur de Loire Atlantique] a demandé des précisions chiffrées sur la proportion de femmes dans les personnels enseignants et de direction.

M. Philippe Guittet a indiqué que plus on s'élève dans la hiérarchie de l'éducation

nationale, plus la proportion d'hommes est forte. Il a cependant noté que de plus en plus de femmes devenaient chef d'établissement. Il a rappelé que la fonction enseignante comportait une majorité de femmes, et que leur part relative était d'environ 35 % parmi les personnels de direction, tout en faisant observer, par exemple, que les professeurs de classes préparatoires sont plus souvent des hommes. Il a ensuite rappelé les efforts consentis pour promouvoir les femmes dans les postes de direction.

Il a indiqué que la proportion de filles en terminale S était récemment passée de 41,1 % à 43,2 %, mais qu'en revanche certaines filières restaient essentiellement fréquentées par les garçons. Il a également fait observer que, par exemple, dans les filières de sciences et technologie industrielle (STI), il était difficile, pour une jeune fille, de se retrouver seule dans une classe de garçons et qu'il était préférable de procéder à d'éventuels regroupements. Il a, en revanche, chiffré à 98 % la proportion de filles dans les filières de sciences médico-sociales (SMS) et souhaité des campagnes d'information nationales en faveur de la mixité des métiers.

Mme Hélène Luc [sénateur du Val de Marne] a tout d'abord souligné l'importance du rôle des chefs d'établissement et salué leur esprit de responsabilité avant de rappeler la pénurie de candidats à ces postes qui comportent de nombreuses contraintes et exigent un grand dévouement. Elle a ensuite estimé que la féminisation du corps enseignant n'était pas sans lien avec la faiblesse des salaires des maîtres.

S'agissant du port du voile, et plus généralement de la mixité scolaire, elle s'est interrogée sur les expériences pouvant être conduites pour améliorer l'attitude et le comportement des garçons à l'égard des filles. Elle a rappelé, à cet égard, les actions menées dans son département pour mieux aménager la vie et les installations scolaires.

Elle s'est enfin demandé si le vote d'une loi sur le port des signes pourrait avoir un rôle protecteur.

M. Philippe Guittet a fait mention de l'existence d'un vrai problème d'égalité des sexes posé par le phénomène du port du voile. Il a indiqué que jusqu'à la fin des années 1980 très rares étaient les jeunes filles voilées et qu'il convenait de porter

un coup d'arrêt à l'évolution des pratiques qui se sont développées depuis. Il s'est demandé si le personnel politique avait fait preuve de suffisamment de fermeté sur ce point au cours des quinze dernières années. Il a ensuite souligné l'importance de l'aménagement des lieux d'accueil dans les établissements pour permettre de concilier la mixité avec le respect des sexes. Il a rappelé qu'il s'était publiquement prononcé en faveur d'une loi interdisant le port de signes. Il a indiqué que les modalités d'application de la laïcité étaient très diverses à travers les établissements et estimé que la jurisprudence du Conseil d'État autorisant les signes religieux, sauf cas de prosélytisme, lui semblait trancher avec les convictions laïques qui avaient inspiré la législation de 1905. Il a estimé nécessaire, en conséquence, de rappeler clairement le principe d'interdiction du port des signes, à la fois pour aider les établissements d'enseignement public dans leur gestion quotidienne et pour préserver les valeurs de la République. Il s'est également dit convaincu qu'il convenait d'aller jusqu'au bout de la démarche qui a été initiée et de ne pas reculer face à certaines objections qui se manifestent. Profondément convaincu de l'importance de l'enjeu, il a fait état d'un grand nombre de témoignages de soutien d'enseignants qui ne s'expriment pas dans les médias.

M. André Vallet [sénateur des Bouches du Rhône] a fait remarquer que, pour la conception des locaux des établissements scolaires, les architectes ne prenaient pas toujours en compte les implications de la mixité. Il s'est félicité de ce que le SNPDEN ne remettait pas en cause la mixité, rappelant qu'aucun des acteurs de l'éducation nationale que la délégation avait auditionnés jusqu'à présent ne souhaitait un retour en arrière sur ce point. Il a néanmoins noté que beaucoup restait à faire. Il a voulu savoir si les chefs d'établissement disposaient des prérogatives suffisantes pour faire fonctionner la mixité. Il a interrogé le responsable du syndicat sur son souhait d'obtenir un statut particulier pour les principaux et proviseurs et un renforcement de l'autonomie des établissements. Soulignant la présence aujourd'hui très importante des femmes dans le corps enseignant, il s'est demandé si un meilleur équilibre entre les sexes ne serait pas souhaitable pour les élèves [...]